



Haute-Savoie  
74160

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS**

**MARDI 5 JUILLET 2016**

**Ouverture de la séance à 19h30**

L'an deux mille seize, le cinq juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Neydens, convoqué le vingt-sept juin deux mille seize, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE.

**Membres présents :** Caroline LAVERRIERE, Bernard CHAITEMPS, Carole VINCENT, Yves FELIX, Eve ROUKINE, Jean-Luc GUERINEAU, Martial BAUDET, Nathalie BLANES, Roberto BONALDI, Michèle DUVAL, Claire HUBER, Cécile SAUTIER, Catherine SILVESTRE, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET et Lionel VESIN.

**Absents ayant donné procuration :** Sophie GIROD à Jean-Luc GUERINEAU, Adrien DOCHE à Yves TREGOAT et Levent BAYAT à Caroline LAVERRIERE.

**Présents : 16**

**Pouvoirs : 3**

**Votants : 19**

**Absent : 0**

**Approbation du procès-verbal du 7 juin 2016**

**Secrétaire de séance :** Eve ROUKINE

**Délibération n°2016-33 : Décompte définitif diagnostic éclairage public – SYANE.**

Madame le Maire expose que, par délibération en date du 5 novembre 2013, le conseil municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel du diagnostic technique, énergétique et photométrique pour l'éclairage public.

Le diagnostic étant terminé, la dépense totale de l'ensemble du diagnostic y compris les frais généraux du SYANE s'élève à la somme de 29 060,89 euros et le financement définitif est arrêté comme suit :

Participation SYANE :	7 289,52 €
Quote-part communale :	21 771,37 €
Frais généraux :	871,82 €

Compte tenu des acomptes versés de 15 710 € pour le diagnostic et 629 € de frais généraux, il reste dû la somme de **6 061,37 euros** au titre du diagnostic, et de **242,82 euros**, au titre des frais généraux.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Prend acte et approuve** le décompte définitif du programme précité, réalisé pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de **29 060,89 euros**,

**Approuve et confirme** son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à **21 771,37 euros** et les frais généraux à **871,82 euros**, sur fonds propres déduction faite des acomptes déjà versés.

**Autorise** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

### **Délibération n°2016-34 : Subvention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.**

La Communauté de Communes du Genevois a répondu à l'Appel à Manifestation d'Initiative (AMI) Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) de l'état et de l'AMI Territoire à Energie Positive (TEPOS) avec 3 autres EPCI, l'ensemble porté par l'ARC Syndicat Mixte.  
Les communes du territoire de la CCG ont été sollicitées pour faire connaître leurs projets pouvant rentrer dans cette démarche.

La commune de Neydens a ainsi inscrit :

- la réhabilitation énergétique de l'école avec le changement des fenêtres et la mise en place de protections solaires amovibles : 2016.
- Un programme pluriannuel de modernisation de l'éclairage public dans le cadre du diagnostic éclairage public : 2016 à 2018.
- Une étude énergétique sur la salle polyvalente en vue de sa rénovation thermique en 2017.

Caroline LAVERRIERE précise que 6 communes sur les 19 du secteur de la Communauté de Communes du Genevois ont répondu. Il s'agit d'un financement régional avec une enveloppe globale distribuée en fonction des communes inscrites et pour un montant maximum de 150 000 €.

Lionel VESIN souhaite savoir si ces subventions sont destinées uniquement à de la rénovation. Caroline LAVERRIERE donne lecture de la liste des exemples de projet fournie pour la Communauté de Communes du Genevois.

Claire HUBER se demande si la charte nature en ville pourrait être prise en compte dans les demandes de subvention. Caroline LAVERRIERE répond par la négative.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Approuve et confirme** les projets inscrits :

- la réhabilitation énergétique de l'école avec le changement des fenêtres et la mise en place de protections solaires amovibles : 2016.
- Un programme pluriannuel de modernisation de l'éclairage public dans le cadre du diagnostic éclairage public : 2016 à 2018.
- Une étude énergétique sur la salle polyvalente en vue de sa rénovation thermique en 2017.

**Autorise** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires aux demandes de subvention.

### **Délibération n°2016-35 : Subvention coopérative scolaire.**

Madame le Maire, rappelle qu'afin de financer les sorties scolaires du groupe scolaire une enveloppe budgétaire de 15 000 € a été voté au budget.

Elle propose d'allouer une subvention de 5 000 € à la coopérative scolaire pour financer les transports en bus pour l'année 2016.

Catherine SILVESTRE souhaite savoir si les dépenses sont contrôlées. Carole VINCENT précise qu'un bilan des dépenses sera demandé en fin d'année.

Lionel VESIN ajoute que la nouvelle directrice est membre de l'Office Centrale de la Coopération à l'Ecole (OCCE) et qu'elle connaît donc bien le fonctionnement. Une rencontre avec la nouvelle directrice et les élus est prévue ce vendredi 8 juillet matin.

Roberto BONALDI a constaté que certaines classes partent plus souvent en sortie de fin d'année que les autres.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Décide** d'allouer une subvention à la coopérative scolaire de 5 000 € (cinq mille euros).

### **Délibération n°2016-36 : Subvention schéma de gestion des eaux pluviales.**

Madame Carole VINCENT, adjointe au Maire et en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, rappelle aux membres de l'assemblée l'élaboration en cours du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales, document nécessaire à la réalisation du PLU.

Ce schéma est éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Départemental.

L'entreprise NICOT a été mandatée pour réaliser cette mission pour un montant de 13 722 € Hors Taxe.

Catherine SILVETSRE souhaite savoir qui a donné les renseignements concernant la demande de subvention. Carole VINCENT répond que c'est notre prestataire.

La prise en charge peut s'élever à 50% pour l'agence de l'eau et à 10% pour le Conseil Départemental pour l'étude préalable et 30% pour la mise en conformité des équipements.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Accepte** la réalisation du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales et du zonage de l'assainissement – volet eaux pluviales de la commune de Neydens,

**Sollicite** les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Départemental,

**Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet,

**Autorise** le Conseil Départemental à percevoir pour le compte de la collectivité la subvention attribuée par l'Agence de l'eau et à lui reverser dans le cadre du guichet unique.

#### **Délibération n°2016-37 : Indemnité de conseil 2015 au trésorier.**

Madame le Maire, explique au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret N° 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet. Il s'agit de délibérer pour l'octroi de cette indemnité au Comptable du Trésor. Ce dernier nous a fait parvenir le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2015 qui s'élève à 999,53 € hors cotisations CSG, RDS et 1% solidarité, et à 910,99 € toutes cotisations déduites.

Catherine SILVETSRE souhaite savoir qui perçoit cette indemnité. Michèle DUVAL répond que tout est versé sur le compte du trésorier.

Claire HUBER se demande si les autres communes ont maintenu cette indemnité. Caroline LAVERRIERE répond que certaines ont réduit mais que la majorité continue à verser l'ensemble de la prime.

Véronique VERGUET souligne qu'en tant que fonctionnaire, ils sont déjà rémunérés pour cette mission de conseil auprès des collectivités.

Carole VINCENT informe le conseil que nous avons beaucoup sollicité les conseils du trésor public dans le cadre de notre budget ZAC et que nous aurons encore besoin de les consulter d'ici la fin d'année. Elle en profite pour ajouter que suite à la rencontre avec un avocat spécialisé, il a été validé de proposer la clôture de la ZAC et de son budget. Un conseil extraordinaire devrait être prévu en octobre pour voter le PLU et acter la sortie de la ZAC. La clôture de la ZAC n'est pas soumise à l'avis des personnes publiques associées. Le PLU devrait être approuvé définitivement au début du printemps 2017.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour : 11**

**Voix contre : 5**

**Abstentions : 3**

**Décide** d'accepter l'octroi de l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor,

**Accepte** le décompte de cette indemnité de conseil.

#### **Divers :**

**Compteurs Linky :** Claire HUBER a fait parvenir à l'ensemble des conseillers un document d'information sur les compteurs Linky. Certaines communes françaises se sont opposées à l'installation des compteurs sur leur territoire. Cécile SAUTIER ajoute que l'Allemagne s'est opposée à ces installations.

Bernard CHAUTEUPS informe le conseil qu'un courrier a été adressé par ERDF pour expliquer pourquoi les compteurs Linky ne sont pas dangereux. Caroline LAVERRIERE consent qu'on trouve beaucoup d'informations différentes sur le sujet.

Jean-Luc GUERINEAU pense que si on ne dit jamais non, on ne pourra pas changer les choses et que rien ne bougera. Un rapport peut facilement dire ce que l'on veut lui faire dire.

Claire HUBER trouve révoltant le fait de remplacer des compteurs qui marchent encore, ce n'est pas une économie.

Caroline LAVERRIERE donne lecture d'une question au gouvernement sur l'illégalité des délibérations des conseils municipaux sur l'installation des compteurs sur leurs territoires. La question n'est finalement pas encore tranchée.

Une délibération sera inscrite à l'ordre du jour du conseil de septembre.

**Appartement communal :** Le logement situé au-dessus de l'école n'est plus occupé depuis plusieurs mois. Le loyer proposé semble un peu élevé. Il est décidé de porter le loyer mensuel à 750 € contre 950 € actuellement. L'autre appartement étant encore occupé, le loyer ne sera revu qu'en cas de changement de locataire et après quelques travaux de rafraîchissement. Caroline LAVERRIERE s'engage à contacter le locataire actuel afin de connaître ses intentions.

**Comité de Jumelage :** Carole VINCENT et Eve ROUKINE se portent volontaires pour représenter la commune au comité de jumelage avec Mössingen.

**Police pluri-communale :** Caroline LAVERRIERE a participé à une réunion organisée par la Sous-Préfète avec les communes de Beaumont, Présilly, Saint-Julien et Archamps. Un avis défavorable avait été émis à l'encontre du projet de Beaumont pour créer une police pluri-communale avec St-Julien, en raison de la non-continuité territoriale.

Lors de cette rencontre, une proposition d'adhésion avec un volume d'heure nulle a été proposée. L'adhésion de Neydens n'entraînerait donc pas de contrepartie financière. Cela laisse également la possibilité de demander des interventions au coup par coup à un tarif horaire fixé. La convention serait effective pour une année renouvelable. Lionel VESIN constate que le secteur serait élargi avec les adhésions d'Archamps et Présilly. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil quand tous les éléments seront réunis.

**Lycée Madame de Staël :** Caroline LAVERRIERE a été interpellée sur des problèmes de gestion au lycée Madame de Staël. Elle a contacté le directeur de l'établissement qui lui a confirmé ses difficultés en matière de recrutement. La cantine a dû être fermée pendant une semaine faute d'effectif suffisant. Ce problème risque de se répéter l'année prochaine. Le Président de la Communauté de Communes du Genevois a contacté les élus régionaux pour avoir des explications. Une rencontre sera provoquée rapidement. Des coupes franches ont été faites dans les budgets. Les Collèges, gérés par le Département, ne rencontrent pas les mêmes difficultés.

**Voirie :** Bernard CHAITEMPS informe le conseil que les travaux de réaménagement du carrefour des Mouilles se dérouleront du 6 au 13 juillet 2016. Claire HUBER souhaite savoir si la circulation va être coupée. Bernard CHAITEMPS précise qu'un seul sens de circulation sera maintenu.

Bernard CHAITEMPS poursuit, le Conseil Départemental a adressé un courrier à la mairie sur les possibilités d'aménagement pour sécuriser le carrefour de la Forge. Très peu d'aménagements sont possibles sur cette voie dite « structurante ». Des passages surélevés pourraient être envisageables avec des pentes à 5% réparties sur 2 mètres au niveau des passages piétons.

Catherine SILVETSRE trouve que les panneaux de signalisation lumineux sont efficaces. Carole VINCENT pense qu'avant d'investir dans des travaux coûteux, il conviendrait peut-être d'installer de la signalisation supplémentaire et des radars pédagogiques. Caroline LAVERRIERE souhaite savoir si l'installation de radars pédagogiques a été abordée en commission voirie. Claire HURBER aurait préféré l'installation d'un radar pédagogique à Verrières au lieu des chicanes.

Il a été constaté de nombreux demi-tour sur la RD 1201 pour accéder au Vitam, du fait de l'absence de signalisation au rond-point. Bernard CHAITEMPS précise que le Conseil Départemental interdit la pose de ce type de panneau aux abords des voies départementales. C'est un problème de sécurité et pas de publicité.

**Commission sociale - petite enfance :** Véronique VERGUET a participé à la dernière commission intercommunale. Le forum des seniors se déroulera le 4 octobre prochain. Des affiches seront mises à la disposition des communes. Il sera demandé au CCAS de chaque commune de réaliser une pancarte présentant les actions mises en place.

**Parking de la Forge :** Roberto BONALDI souhaite savoir pourquoi le parking de la Forge n'est pas ouvert et pourquoi la rampe n'a pas été réalisée. Bernard CHAITEMPS répond que la commission voirie a décidé de ne pas installer de rampe. Le parking restera fermé tant que les barrières de sécurité ne seront pas installées.

**Déchets programmes immobilier :** Roberto BONALDI souhaite savoir si des nettoyages sont prévus par les promoteurs immobiliers après travaux et comment les contraindre à faire le nécessaire. Bernard CHAITEMPS précise qu'il a contacté M. MARTRE pour qu'il fasse le nécessaire sur le chantier ISL. Jean-Luc GUERINEAU ajoute que ce sont des problèmes d'ordre privé et que les personnes qui emménagent doivent se rendre à la

déchetterie. Les bennes mises à disposition sont généralement déclassées car non trillées, ce qui coûte environ 5 000 €.

**Acte administratif :** Roberto BONALDI souhaite connaître les avancées de la rédaction de l'acte administratif actant la cession de terrain du Hameau des sources à la commune. Eve ROUKINE répond que nous sommes toujours dans l'attente du document d'arpentage.

**Conseil municipal des enfants :** Le conseil municipal des enfants remercie le conseil municipal pour les travaux réalisés à l'école.

**Scolaire :** Roberto BONALDI fait part du retour positif lors du conseil d'école de l'ensemble des enseignants et parents sur les travaux réalisés et prévus à l'école.

Lionel VESIN informe le conseil que les tarifs de la piscine pour les scolaires au Vitam vont augmenter de trente pourcent. La commune de Beaumont a décidé d'aller à la piscine Cruseilles au vu des nouveaux tarifs. Une réunion sera organisée à la Communauté de Communes du Genevois pour revoir la convention avec Migros. Jean-Luc GUERINEAU pense que la commune de Neydens a la possibilité de négocier avec Migros un tarif plus intéressant.

Caroline LAVERRIERE annonce au conseil que les effectifs de l'école pour la rentrée 2016-2017 restent inchangés par rapport à l'année dernière. Il n'y aura pas d'ouverture de classe. Nous accueilleront quatre nouveaux enseignants.

**Manifestations :** Le tournoi de pétanque organisé par Nicaninos se déroulera au stade le 23 juillet prochain.

**Déchetterie :** L'accès à la déchetterie par Beaumont avait été fermé suite à un éboulement de terrain à proximité de la voie de circulation. De nombreux déchets ont été abandonnés le long de la voie. Ces déchets ont été nettoyés depuis. Carole VINCENT trouve que la signalisation n'était pas suffisante. Jean-Luc GUERINEAU répond que la fermeture de la voie a été faite dans l'urgence et que Beaumont avait été prévenu mais n'a pas fait le nécessaire de son côté.

**Chantiers « Jardin secrets » :** Yves TREGOAT souhaite savoir si le chantier est arrêté. En effet, le chantier est bien arrêté suite à un changement de maçon.

**Syndicat Mixte du Salève :** Catherine SILVESTRE informe le conseil sur les projets de végétalisation d'anciennes carrières après exploitation.

**Bâtiments :** Jean-Luc GUERINEAU fait part des avancées des différents travaux dans les bâtiments communaux. La restauration des vitraux de l'église se terminera le 8 juillet 2016, il restera la fenêtre de la sacristie à fabriquer. L'installation de l'arrosage automatique sur le stade est en cours. Les travaux de menuiserie et d'entretien des boiseries de l'école débuteront dès la fin de l'année scolaire. Dans les classes, les tableaux à craie devront être supprimés pour permettre l'installation des tableaux numériques, ceci afin d'éviter l'accumulation de poussière dans le système, ne seront conservés que les tableaux magnétiques.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire séance,  
Eve ROUKINE



